



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le : 26/03/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2019
D - 2019/50

Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

**Bordeaux. Rue Pierre Trebod. Incorporation au bail
emphytéotique consenti à In Cité d'une emprise foncière
déclassée cadastrée PW 21p. Décision. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de cette même séance, le Conseil municipal vient d'approuver le déclassement du domaine public communal d'une emprise en nature de voie de desserte située entre l'école maternelle Pierre Trébod et la résidence Ulmacéa.

Cette emprise d'une superficie d'environ 169 m² à détacher de la parcelle cadastrée PW 21 relève désormais du patrimoine privé de la Ville et pourrait intégrer l'assiette du bail emphytéotique consenti à titre gratuit par la Ville au profit d'Incité compte tenu de son usage comme voie d'accès au parking de la résidence Ulmacéa.

La direction de l'immobilier de l'Etat a été consultée en date du 2 janvier 2019 et n'a pas fait connaître son avis à ce jour.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

- De modifier l'assiette du bail emphytéotique consenti gratuitement par la Ville au profit d'Incité afin d'y incorporer l'emprise susvisée, déclassée du domaine public pour une superficie d'environ 169 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée PW 21 et située rue Pierre Trébod à Bordeaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique susvisé ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Commune :
BORDEAUX (063)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 6766 F

Document vérifié et numéroté le 31/07/2018

A Bordeaux

Par Isabelle BARTHE
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

PTGC
Cité Administrative - Boite 53
Tour B - 14ème Etage
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Téléphone : 05.56.24.85.97
Fax : 05.56.24.86.21

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

Modification selon les énonciations d'un acte à publier
1. le

Section : PW
Feuille(s) : 000 PW 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 31/07/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par CUB (2)

Réf. :

Le

(1) Rayer les mentions surlignées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une requête (plan annexé par voie de pièce à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'associé exploitant, etc.)

